

CORONAVIRUS COVID-19

LES MESURES DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE EN RÉGION (MAJ LE 29/05)

L'engagement des Régions s'intensifie. Elles participent désormais à hauteur de 500 millions d'euros au fonds de solidarité mis en place pour aider les très petites entreprises et les indépendants. Cette décision renforce encore le montant des aides d'urgence spécifiques que les Régions ont mises en place au travers de divers instruments qui répondent aux besoins des entreprises de leurs territoires : fonds régionaux de solidarité avec les Départements ou les EPCI, avances remboursables, prêts de trésorerie bonifiés avec Bpifrance, moratoires sur les remboursements, etc.

En soutien aux entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire, le Haut-Commissariat à l'ESS et à l'Innovation Sociale présente une **synthèse recensant toutes les mesures et informations utiles**, partagé quotidiennement sur le **Twitter de Christophe Itier et Thibaut Guilluy**.

- Chaque jour les nouvelles mesures d'accompagnement ;
- Tous les dispositifs de soutien aux entreprises et aux salariés ;
- Des infos et liens utiles

Découvrez les mesures phares prises dans chaque Région et les contacts qui pourront aider votre entreprise à surmonter la crise.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La Région mise sur **un plan à 600 millions d'euros, dont 252 millions de soutien direct.**

Elle contribue à hauteur de **114 millions d'euros au fonds national de solidarité.**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes injecte **50 millions d'euros à destination des entreprises et de ses partenaires** en doublant le montant des avances sur les marchés publics et les avances sur subventions, en accélérant ses paiements à ses fournisseurs tout en suspendant ses demandes de règlement.

Elle met également sur la table plus de **88 millions d'euros à destination de différentes filières :**

- 3 millions d'euros pour les **entreprises situées dans des foyers de contamination**, comme à la Balme-de-Sillingy en Haute-Savoie ;
- 15 millions d'euros pour les **entreprises du bâtiment** impactées par l'arrêt des chantiers que la Région a décidé de suspendre ;
- 20 millions d'euros pour soutenir la **filière régionale des transports** (300 entreprises concernées par la suspension des transports scolaires ou interurbains) ;
- 20 millions d'euros pour les **entreprises du tourisme et de l'hébergement** (avec un co-financement espéré des collectivités locales) ;
- **32 millions d'euros** pour soutenir la culture : 15 M€ pour soulager la trésorerie des acteurs culturels, 4 M€ pour les plus petites structures culturelles, 8 M€ pour compenser les frais d'événements annulés ou reportés depuis le 1er mars, 4 M€ pour soutenir le cinéma régional et 1 M€ pour soutenir les librairies.

En complément, la Région suspend les remboursements des prêts régionaux (règlement sans pénalité et sans intérêt) et la perception des loyers dus à l'institution (20 millions d'euros).

> **Bénéficiaire de ces aides**

La Région va engager **un vaste plan de relance de 150 millions d'euros** afin de favoriser très rapidement la commande publique et inciter ainsi tous les maîtres d'ouvrages, notamment les communes, à relancer les chantiers avec la garantie du soutien de la Région.

De son côté, la **Métropole du Grand Lyon** lance un plan d'aide à 100 millions d'euros. Ce plan, sera suivi d'un plan de relance pour l'économie de la métropole qui s'inscrit dans la continuité des actions celle-ci :

- Un plan spécifique de soutien à l'événementiel.
- Un plan spécifique pour le Tourisme, cafés, hôtels, restaurants
- Fonds d'amorçage industriel
- Actions de resourcing ciblées sur les secteurs/filières particulièrement stratégiques du territoire : les secteurs du sanitaire, de la production de médicaments, des technologies médicales, des matériaux innovants, des nouvelles énergies...

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La Région a annoncé l'injection de **80 millions d'euros pour soutenir les entreprises** afin de pallier les problèmes de trésorerie, cela au travers de trois dispositifs : la garantie, le prêt rebond et le différé de remboursement. Déposer votre demande au Fonds de Solidarité national en ligne. En outre, la Région a annoncé :



- L'activation du **plan de continuité total pour le paiement des entreprises** ;
- L'**annulation des pénalités de retard** aux entreprises dans le cadre des marchés publics ;
- Un travail en cours sur des **mesures d'aides à la relocalisation**.

Par ailleurs, la Région Bourgogne-Franche-Comté maintiendra un **soutien aux manifestations annulées** et travaille sur un dispositif d'**aides spécifiques en direction des secteurs de l'insertion, des associations, du monde de la culture et l'ESS** :

- Versement de 1 500 euros à plus de 20 000 entrepreneurs du territoire fragilisés par la baisse de leur activité ;
- Création d'un **fonds d'urgence de 2,5 millions d'euros** afin de soutenir la trésorerie des entreprises du secteur de l'événementiel qui ont enregistré une forte baisse de leur activité en raison de la crise sanitaire du COVID-19. Cette aide forfaitaire s'élève à 5 000 euros par entreprise ;
- Création d'un **fonds d'urgence doté de 4 millions d'euros** permettra, en plus des dispositifs déjà mis en place par l'Etat et Bpifrance, d'apporter une aide complémentaire pour subvenir aux besoins urgents de trésorerie des hébergeurs touristiques et ainsi participer à leur sauvegarde. Aide disponible jusqu'au 31 mai 2020 ;
- Participation à hauteur de 16 M€ au fonds de solidarité de l'Etat (volet 1 et 2).

22,4 M€ sont mobilisés pour abonder le **Fonds de solidarité territorial** initié par la Région (volet 3 pour les TPE sans salarié), dont 5,6 M€ issus des intercommunalités.

33 605 entreprises de Bourgogne-Franche-Comté ont reçu une première aide d'urgence au titre du mois de mars (volet 1 du Fonds de solidarité national), pour un montant global de 44,3 M€ (données du 27 avril 2020). Déposer sa demande sur la **plateforme de dépôt de dossier d'aide complémentaire**.

Le conseil régional a voté une série de mesures d'urgence pour accompagner les acteurs économiques, sociaux et associatifs qui ont pris de plein fouet la crise sanitaire consécutive à l'épidémie de coronavirus. A la clé, près de 70 millions d'euros d'aides et la création d'un fonds de soutien à l'économie sociale et solidaire qui pourrait être abondé à hauteur «d'un euro par habitant» par les collectivités partie prenante.

L'ensemble des informations concernant les mesures prises par la Région est à retrouver sur **ce document numérique**.

BRETAGNE

La **Région Bretagne** se mobilise **pour l'emploi, la vie associative, la formation et les transports** sur son territoire :

- **141,6M€ de mesures nouvelles** pour les entreprises et associations en plus des aides déjà en place
- **21M€ versés au fonds national de solidarité** de l'Etat
- **5M€ de dotation pour le nouveau Prêt Rebond** en direction des PME bretonnes de plus d'un an qui font face à des difficultés conjoncturelles.
- Création d'un **fonds exceptionnel pour la vie associative**, doté de 5M€, en lien avec les autres collectivités bretonnes.

La Région participe à hauteur de 7M€ au fonds Covid-Resistance, doté de 27,5 M€, ouvert aux entreprises et aux associations, en partenariat avec les 4 départements, les intercommunalités de la région et la Banque des Territoires. Le site internet pour demander cette aide sera lancé la semaine du 11 mai.

> **Toutes les informations** et **la possibilité de déposer une demande**

CENTRE-VAL DE LOIRE

La Région participe à hauteur de **16,4 millions d'euros au fonds de solidarité** des Régions de France, elle a également mis en place les actions suivantes afin de soutenir l'économie :

- **Doublement du fonds de prévention** pour les entreprises en difficulté à 2M€
- **Augmentation du plafond pour les garanties de prêts bancaires** octroyées par Bpifrance à 80% et facilitation de l'accès à ce fonds ,
- **CAP Rebond** : 5,4 M€ de prêts avec la BPI, dont 1 M€ de la Région. Y accéder
- Simplification de l'accès au **prêt croissance TPE** ;
- **Accélération du paiement pour les fournisseurs et prestataires de la Région**. Des actions sont par ailleurs prévues pour les secteurs du tourisme, de la formation, de la culture et du sport : maintien du soutien en cas d'évènements annulés, accélération du versement des subventions, allongement de la période pour le cachet des intermittents...). Retrouvez les informations détaillées par département sur le site web de l'agence **Dev'up**.

La Région Centre-Val de Loire se mobilise très fortement pour soutenir le secteur de l'Economie Sociale Solidaire. Dans ce cadre, France Active a proposé la création d'un nouvel outil financier : **LE CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF REBOND (CARE)** qui sera abondé par la Région Centre-Val de Loire.



- > Toutes les informations sur le **Contrat d'Apport Associatif Rebond**
- > **Demande de Financements CARE**

De plus, le 23 avril, la Région a créé **un fonds d'urgence "Fabs Solidaires"** doté de 150.000€ pour soutenir l'écosystème, principalement associatif qui s'est mobilisé pour trouver des solutions dans ce contexte de crise.

Par ailleurs, la Région Centre-Val de Loire, la Banque des Territoires et les Intercommunalités locales ont lancé le **Fonds Renaissance** pour **soutenir les petites entreprises de moins de 20 salariés**. Celui-ci est doté de 12 M€ (abondé par la Région, la Banque des Territoires, les agglomérations et communautés de communes). **Ce fonds est destiné à soutenir les entreprises régionales de moins de 20 salariés, sous formes d'avances de 5.000 à 20.000 € remboursables sur trois ans avec un différé d'un an.**

- > **Bénéficiaire de ce fonds**

CORSE

Le Conseil Exécutif de Corse débloque **30 millions d'euros** à travers plusieurs actions pour faire face à la crise sociale et économique.

Concernant l'Economie Sociale et Solidaire, 1 million d'euros sera mobilisé par l'ADEC via l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) sous forme de **prêt d'honneur à taux zéro pour les entrepreneurs solidaires éloignés des circuits bancaires traditionnels**. Pour le secteur de l'aide à domicile, la Collectivité prendra en charge les facturations mensuelles, sur la période à venir, sans baisse liée à la sous-activité constatée depuis le début de la crise.

L'Agence du Tourisme de la Corse soutiendra quant à elle le secteur avec près de 4 millions d'euros de campagne exceptionnelle de communication en sortie de crise pour promouvoir la destination Corse.

GRAND EST

La Région Grand Est lance « **RESISTANCE** » un nouveau fond de **44 millions d'euros** avec la Banque Des Territoires, tous les Conseils Départementaux et les 149 EPCI de la Région Grand Est.

Un objectif simple : venir renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro entreprises et TPE par :

- Des aides de 5 à 10000€, Pouvant aller jusqu'à 30000€
- Une prime d'activité forfaitaire de 5000€ à destination des salariés dans les activités essentielles Un dispositif simple, proche des entreprises et des associations.

- > **Y accéder**

Cette mobilisation générale des pouvoirs publics vient en subsidiarité avec les autres dispositifs mis en oeuvre par l'Etat, du fonds de solidarité abondé par la BPi et les Régions, mais aussi en complément du **Prêt rebond** déployé par la Région Grand Est qui mobilise déjà 150M€.

L'ensemble des informations à destination des ESS sont à retrouver sur le site de la **CRESS.**

La Région planche par ailleurs sur un **Pacte de relocalisation** pour encourager, aider et accompagner les entreprises qui souhaitent rapatrier une partie de leur chaîne d'approvisionnement en région, en France ou en Europe. Cette mesure permettra de **réduire la vulnérabilité des entreprises** dont la chaîne d'approvisionnement dépend en partie de fournisseurs asiatiques, tout en réduisant leur impact carbone.

Deux volets dans ce Pacte de relocalisation :

- un **accompagnement** via les agences de développement économique du territoire et des prestataires externes (aide à l'analyse des enjeux, à l'identification des fournisseurs potentiels et aux modalités de validation de ces fournisseurs),
- un **financement** pour aider ces entreprises à absorber les coûts liés à cette opération de relocalisation.

Pour faciliter la mise en relation entre les solutions innovantes du territoire et les besoins des collectivités, entreprises, associations, établissements de soins ou de simples citoyens dans le contexte de crise, la Région Grand Est et Grand-Est ont créé **la plateforme Plus Forts Grand Est**. Elle mobilise plus de 35 entreprises innovantes et makers, tous unis et solidaires, sélectionnés et qualifiés par l'écosystème d'innovation du Grand Est.

Par ailleurs, la Région prépare un plan de relance nommé **Business Act** couvrant de nombreux secteurs d'activités, 22 thématiques transversales dans lesquelles l'ESS n'est pas oubliée.

Elle a également lancé la démarche **Ma Région Demain**, une plateforme sur laquelle tout.e citoyen.ne peut proposer ses idées pour transformer sa région après la crise.

GADELOUPE

La Région Guadeloupe mobilise **2,179 millions d'euros pour abonder le fonds national de solidarité**. Le Département participera quant à lui à hauteur de **1 million d'euros** à ce fonds national.

La collectivité régionale met en place son plan de relance de l'activité économique, pour les entreprises situées en Guadeloupe, en faisant le choix de mobiliser ses financements aux côtés de partenaires tel que la banque publique d'investissement (BPI) :

- Abondement à hauteur de 5 M€ de fonds régionaux du dispositif Prêt Rebond géré par Bpifrance.
- Le **prêt Rebond** permet aux TPE et aux PME de bénéficier d'un prêt à taux zéro de 10000 € à 300000 € pour une durée de 7 ans avec un différé de 2 ans. Votre banque est votre premier interlocuteur. Les modalités opérationnelles de mise en œuvre sont en cours de précision.
- 10 M€ de fonds régionaux immédiatement mobilisables dans le cadre du « **Fonds régional de Garantie** » (FRG) pour les prêts bancaires contractés par les entreprises guadeloupéennes.
- Adaptation des mesures relatives à toutes les procédures et actions liées aux fonds européens. La collectivité régionale met en place son **plan de relance de l'activité économique, pour les entreprises situées en Guadeloupe**, en faisant le choix de mobiliser ses financements aux côtés de partenaires tel que la banque publique d'investissement (BPI) : Par ailleurs, en accord avec la banque publique d'investissement (BPI), la Région a décidé d'adapter le FRG en portant à 80% (au lieu de 70 %) le montant maximum de la garantie. Votre banque est votre premier interlocuteur.
- Adaptation des mesures relatives à toutes les procédures et actions liées aux fonds européens.

La présidente du Département a également confirmé le souhait de la collectivité de participer à la **mise en place d'un dispositif spécifique d'aide en direction des entreprises de l'économie sociale et solidaire** qui interviennent dans les domaines des services à la personne, l'insertion, l'emploi, la formation ou encore l'action sociale.

L'ensemble des informations est à retrouver dans le **guide pratique de la région**.

HAUTS-DE-FRANCE

Après avoir mobilisé dans un premier temps 50 millions d'euros, ce sont désormais plus de **327 millions d'euros** que la Région va mobiliser pour aider concrètement toutes les entreprises régionales :

- 121 millions d'euros de prêts et de subventions ;
- 30 millions d'euros d'aides directes : Fonds de premier secours, Hauts-de-France prévention et avances remboursables régionales ;
- 36 millions d'euros de prêts Région/BPI : prêt régional de revitalisation et prêt rebond
- 18 millions d'euros de contribution au titre du fonds national de solidarité pour le mois de mars, soit potentiellement 54 millions d'euros (mars, avril et mai). Bénéficiaire du volet 1 de ce fonds de solidarité ? Découvrez le **volet 2** pour bénéficier d'une aide supplémentaire, désormais ouvert aux entreprises sans salarié et aux indépendants contraints à fermer sur décision administrative.
- **1 million d'euros pour les associations et l'économie sociale et solidaire en difficulté via le DASESS (géré par France active).**
- Doublement des capacités de garantie régionale via la BPI, le fonds régional de garantie et France active soit 80 millions d'euros d'encours garantissables.
- Suspension de l'ensemble de ses prélèvements concernant les entreprises aidées par la Région, soit plus de 6 millions d'euros d'échéances (de mars à mai 2020).

La Région, aux côtés des différents acteurs du développement économique de la région et syndicats professionnels souhaite donner toutes les clefs de réussite de reprise aux entreprises de son territoire. Ensemble, ils ont créé le site internet ressource **"Ensemble, réussir la reprise"**.

De plus, le conseil régional a acté le 28 mai la création d'un Fonds de renforcement à la trésorerie : le **Fonds Covid Relance Hauts-de-France**. Plus d'informations dans les prochains jours.



ILE DE FRANCE

La Région Ile-de-France participe à hauteur de **76 millions d'euros au fonds de solidarité nationale**. Accéder aux aides du **volet 2 de ce fonds de solidarité**.

Le 4 mai, la Région Île-de-France a annoncé la mobilisation de **150 millions d'euros** pour soutenir les entreprises franciliennes fragilisées par la crise, et lance, en partenariat avec Bpifrance, le « Prêt Rebond », un prêt de soutien à la trésorerie des TPE et PME, accessible . Compris entre 10 000 € et 300 000 €, ce prêt à taux zéro permettra de renforcer la trésorerie des entreprises franciliennes afin d'accompagner la relance de leur activité dans ce contexte exceptionnel. **> Bénéficiaire de ce prêt.**

Elle a également mise en place un **plan d'urgence pour les PME** :

- **Délais de paiement réduits** à moins de 30 jours ;
- **700 M€ de nouveaux prêts bancaires garantis par Bpifrance** (capacité totale portée à 1 Mds) à 80% jusqu'à 6M€ sur 7 ans.
- **Elargissement du dispositif Back'up Prévention** (prêt BPI couplé à un prêt bancaire de 35 à 400 k€) à toutes les PME qui anticipent une chute d'au moins 20% de leur chiffre d'affaires et bonification du taux d'intérêt (porté à 0% contre 3,8% aujourd'hui). Pack relocalisation avec soutien aux filières qui souhaiteraient rapatrier tout ou partie de leur activité (accompagnement personnalisé, appui à la recherche de sites en Île-de-France, assistance au recrutement, mobilisation de financements via les aides régionales PM'up et Innov'up).
- **Annulation des pénalités pour les fournisseurs** en cas de défaillance.

Le **dispositif «objectif reprise»** est disponible sur le site du ministère du travail. Ce dispositif est ouvert aux entreprises et aux associations de moins de 250 salariés qui rencontrent des difficultés dans la poursuite ou la reprise de leur activité. Elles peuvent bénéficier de conseils gratuits sur les questions de prévention, de ressources humaines, d'organisation du travail.

La Région Ile-de-France a également annoncé la mise en place d'un fonds d'aide d'urgence de **10 millions d'euros pour le spectacle vivant**, calibré en concertation avec les professionnels du secteur.

Un **plan de relance régional** sera discuté en juin. Celui ci engagera **1,3 Milliard d'euros** pour venir en soutien aux entreprises et secteurs d'activité les plus impactés par la crise: Aides aux entreprises et à l'innovation (640 millions d'euros)

Lutte contre le chômage et accélération du retour à l'emploi (230 millions d'euros)

Pouvoir d'achat, santé, solidarité et lutte contre les fractures (190 millions d'euros)

Relance écologique et transports (238 millions d'euros dès 2020 pour une relance écologique et participative)

L'ensemble des informations est à retrouver sur le **site internet de la Région**.

De son côté **la Métropole du Grand Paris a annoncé un plan de relance de 110 millions d'euros** avec le lancement d'une troisième saison d'« Inventons la métropole du Grand Paris » (IMGP) parmi les éléments de ce plan. Ce dispositif de relance s'articule notamment autour de soutien à l'investissement d'un montant total de 80,5 millions d'euros soit :

- 30,5 M€ au titre du fonds d'investissement métropolitain (FIM) au règlement adapté ;
- 25 M€ au titre des fonds structurants ;
- 10 M€ au titre du soutien au développement du vélo ;
- 15 M€ au titre d'une provision liée au plan de relance.

La Métropole entend également participer à hauteur de 14 millions d'euros au fonds de résilience Ile-de-France. Ce fonds a vocation à soutenir la relance de l'activité des TPE/PME dans les six prochains mois et à financer le coût des adaptations indispensables à la reprise d'activité (réapprovisionnement, investissements matériels et immatériels pour répondre à la nouvelle donne sanitaire,...). Il permet de mobiliser des apports en quasi-fonds propres au profit des petites entreprises fragiles et/ou déjà fortement endettées. Il s'inscrit en complément de l'offre bancaire et des dispositifs étatiques existants, précise la délibération qui sera soumise au vote des conseillers le 15 mai.

Doté de 100 millions d'euros, **ce fonds doit permettre de soutenir 8 000 à 10 000 entreprises, dont 75 % de zéro salarié.** La Région Ile-de-France et la Banque des territoires le financeront à hauteur de 25 millions d'euros chacune, les 50 % devant être financés par les EPCI du territoire, les Départements d'Ile-de-France et par l'Union européenne.

MAYOTTE

Mayotte a mis en place d'une **cellule d'urgence** pour que les entreprises mahoraises puissent bénéficier du dispositif national d'aides.

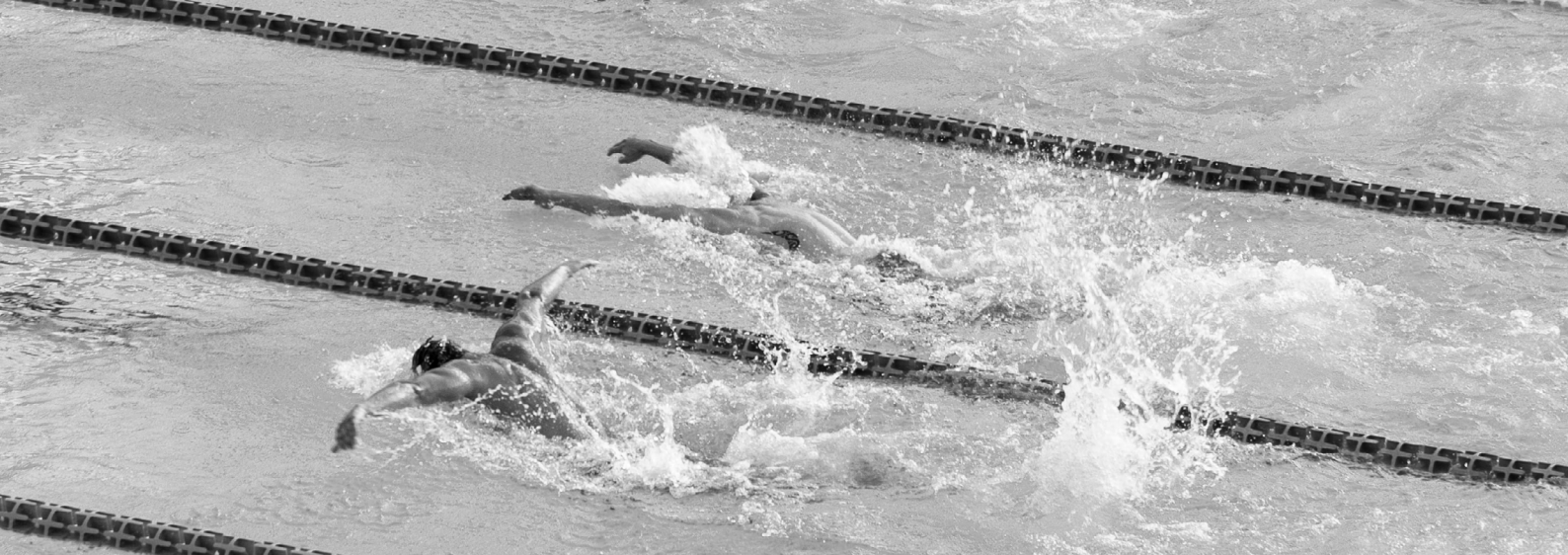
La **CCI Mayotte** a également réactivé sa plateforme pour faire l'intermédiaire entre les entreprises et l'administration.

Contactez la cellule d'urgence de 8h à 18h, du lundi au vendredi : par email à covid19@mayotte.cci.fr ou par téléphone au 02.69.50.23.11

NORMANDIE

La Région engage plus de **70 millions d'euros** pour aider l'économie normande :

- **21 millions d'euros** investis dans le Fonds National de Solidarité ;
- création d'un **Fonds Régional de Solidarité** pour soutenir plus fortement encore les entreprises normandes. La vague 2 du dispositif a été lancée le 15 avril et elle est désormais accessible aux entreprises sans salarié et aux indépendants qui ont été obligés de fermer sur décision administrative ;
- mise en place d'un **Prêt COVID 19-Trésorerie** (La Région ajoute 10 M€ au 10 M€ déjà accordés) ;
- **augmentation du plafond de Fond Régional de Garantie** à 90 % sur tous les nouveaux prêts ;
- accessibilité du **Prêt Croissance TPE aux entreprises de moins de 3 ans** ;
- mise en place d'un **prêt « Rebond Normandie »** (1 million d'euros apporté par la Région) pour répondre au besoin en fonds de roulement des entreprises
- **report de six mois des échéances des créances régionales** (et fusion des dispositifs « Impulsions » et « ARME ») ;
- constitution d'un **fonds « Impulsion Relance Normandie »**. L'objectif est d'apporter dans un contexte de crise sanitaire une aide immédiate à destination des très petites entreprises, commerçants, artisans et indépendants comptant 0, 1 ou 2 salariés ne pouvant pas prétendre à une aide du Fonds national de solidarité Etat-Régions (TPE, commerçants, artisans et autres indépendants de 0 à 2 salariés). Ce fonds leur permettra de bénéficier d'une subvention d'un montant de 1 000 euros pour les entreprises et indépendants n'ayant pas de salarié ou de 1 500 euros pour celles ayant 1 ou 2 salariés. Ce fonds, d'un montant estimé de **20 millions d'euros**, est doté des contributions financières de la Région et des EPCI volontaires. La Région apporte 8 millions € correspo



dant à 40 % du montant total, l'ensemble des EPCI normands étant invités à apporter une contribution de 12 millions €, soit 60 % de ce fonds. > **En bénéficiaire**

- maintien des contrats et paiement des entreprises prestataires et fournisseurs de la Région ;
- suite à la fermeture des tous les lieux de formation, la Région Normandie maintient la rémunération des stagiaires en créant un motif d'absence exceptionnel.

La Région crée **des outils** qu'elle met à disposition des entreprises :

- une cellule de crise regroupant tous les acteurs susceptibles d'accompagner les entreprises assure une veille pour les entreprises. La Région Normandie et ADN ont mis à disposition des entreprises ayant des difficultés de trésorerie :
- un numéro unique : 02.35.52.22.00
- une adresse mail : covid19-eco@adnormandie.fr
- un guide des mesures créées ou adaptées pour pallier la crise Covid-19

De plus, la Région a décidé de mettre en œuvre **des dispositifs exceptionnels pour soutenir le tissu culturel et sportif normand** impacté par les conséquences du confinement :

- Un dispositif exceptionnel appelé « **Normandie Fonds d'Urgence Culture** », doté de 2 millions d'euros, a été voté en Commission permanente le 25 mai. Celui-ci sera accompagné d'un plan de relance d'1 millions d'euros pour le secteur de la culture.
- La Région va mettre en place **un fond exceptionnel de soutien de 3 millions d'euros** qui lui permettra d'intervenir sur les situations les plus critiques. Ce fond, qui a vocation à être mobilisé à court terme mais aussi au moment du redémarrage de la prochaine saison sportive, sera mis en œuvre par la Région, avec l'appui d'une cellule opérationnelle de coordination associant le mouvement sportif et les collectivités locales.

En plus, **la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Rouen se mobilisent aux côtés des entreprises et des commerces.**

NOUVELLE-AQUITAINE

La Région Nouvelle-Aquitaine mobilise un plan d'urgence exceptionnel de **90 M€ pour les entreprises et les associations** et prend en parallèle des mesures complémentaires dans le cadre de ses politiques.

- Contribution au fonds national de solidarité à hauteur de 38 M€. Bénéficiaire du **volet 2 de l'aide**, ouvert jusqu'au 15 juin
- Déploiement un **fonds d'aide d'urgence de 15 millions d'euros**, sous forme de subventions ou d'avances remboursables, pour aider les entreprises régionales en difficulté
- Mise en place d'un **fonds de soutien aux associations** à hauteur de 5 millions d'euros, sous forme d'un soutien conjoncturel à la perte d'activités liées à l'épidémie de COVID-

19 : subvention d'aide en trésorerie de 1 500€ à 20 000€.

Lancement d'un **fonds de prêts régional appelé "Résilience"** de 12 millions d'euros (+12 millions de la Banque des territoires) à destination des TPE (commerçants, artisans, services de proximité...) et des associations.

Mobilisation d'un fonds de 20 millions d'euros en faveur des TPE et PME, sous forme de prêts à taux zéro.

Vous êtes une entreprise de l'ESS ? > **Découvrez toutes les aides auxquelles vous pouvez prétendre sur le site de la CRESS**

Par ailleurs, **le département des Deux-Sèvres a débloqué 2 millions d'euros pour soutenir les associations sportives du département.** L'ensemble des informations est à retrouver dans **cet article.**

OCCITANIE

La Région Occitanie mobilise 95M€ pour soutenir l'économie, préserver l'emploi et anticiper la reprise économique :

• **25 millions d'euros pour alimenter le fonds de 500 millions d'euros de l'Etat.**

Afin de s'adapter à la réalité du terrain et de mieux répondre aux besoins des entreprises, la Région a décidé de faire évoluer son dispositif exceptionnel et lance **le volet 2 bis**, en remplacement du volet 3. Doté de 12 M€ pour le mois d'avril, il prévoit une aide aux entreprises et indépendants, tout statut, de 0 à 50 salariés, avec un chiffre d'affaires supérieur à 35 000€ pour l'année 2019, n'ayant pas eu de Prêt Garanti par l'Etat (PGE), pas d'accès au volet 2 et n'ayant pu bénéficier du fond de solidarité de l'Urssaf.

Une aide de 1 000€ pour les indépendants ;

Une aide de 2 000€ pour les entreprises de 1 à 10 salariés ;

Une aide 4 000€ pour les entreprises de 11 à 50 salariés.

> **Toutes les conditions d'éligibilité**

• **13 millions d'euros de prêt de trésorerie.** Destiné aux TPE/PME et en partenariat avec Bpifrance, ce fonds de garantie de la Région permet à ces petites structures d'obtenir **des prêts de trésorerie allant de 10 000 à 300 000 euros.** Cette aide régionale devrait permettre aux entreprises d'Occitanie de décrocher pour quelque 100 millions de prêts. Parallèlement, deux ans de différé pour les prêts rebond sont actés.

Par ailleurs, la Région garantit aussi la continuité de tous les paiements aux entreprises au titre du plan de continuité :

• **10 millions d'euros au Fonds pour les entreprises** (de plus de 10 salariés) en difficulté.

• La Région Occitanie propose **un plan « Former plutôt que licencier »** pour permettre aux entreprises bénéficiant du chômage partiel de s'inscrire dans un plan de formation afin d'alléger les charges salariales et conserver les compétences. Ce plan est abondé de **4 millions d'euros.**

• **7 millions d'euros de remboursements reportés.**

• Face à l'impact de la crise et du confinement sur les actions des associations, la Région met en place des solutions solidaires et concrètes en simplifiant le versement des subventions, et en lançant le fonds « **Solutions associations Occitanie** » doté de **5 M€** pour soutenir les organisateurs d'événements. **Découvrez l'ensemble de ces dispositifs sur le site de la Région.**

Le 3 avril, la Région a également mis en place un **plan d'urgence**, pour soutenir les entreprises d'Occitanie au plus fort de la crise, et préparer au mieux le « rebond ». Pour l'avenir, la Région veut aussi travailler à la **relocalisation d'industries stratégiques** en Occitanie. Pour cela, elle a décidé d'injecter 45M€ dans un plan de relocalisation, qui préfigure le futur plan de relance économique sur lequel planche le Conseil régional. **Découvrez l'ensemble des mesures de ce plan régional d'urgence.**

Pour appuyer la relance de la consommation en Occitanie, **la Région mobilisera à partir du 1er juin le nouveau fonds d'urgence L'Occal**. Elle prévoit de mobiliser **70 à 80 M€ au profit des acteurs du commerce, de l'artisanat et du tourisme**. C'est une initiative commune de la Région avec la Banque des Territoires, les intercommunalités et les conseils départementaux volontaires qui alimenteront eux aussi le fonds. Ouvert jusqu'au 31 décembre 2020, L'Occal attribuera des avances remboursables (aides à la trésorerie) et des subventions d'investissement, en particulier pour réaliser les aménagements d'urgence liés aux consignes sanitaires. En attendant, pour aider les familles en difficulté alimentaire, la Région Occitanie lance l'opération de solidarité **«Bien manger pour tous»**. Elle met des produits frais et locaux à disposition des associations qui doivent faire face à une hausse des demandes.

> **Retrouvez l'ensemble des dispositifs du plan de relance régional**

PAYS DE LA LOIRE

La Région mobilisait déjà **56 millions d'euros** pour soutenir les entreprises et associations dans le cadre d'un premier plan d'urgence. Au total ce sont plus de 120 millions d'euros engagés par la collectivités pour soutenir l'activité économique du territoire :

- Abondement à hauteur de **25 M€ pour le volet 2 du fonds national de solidarité mis en place par l'Etat**, les Régions et certaines grandes entreprises ;
- Création du **prêt Rebond**, prêt à taux zéro, opéré par Bpifrance et doté par la Région des Pays de la Loire de 12 M€. Destiné aux PME, le prêt Rebond leur permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro de 10 000 à 300 000€. Ce qui permet de déployer 60 millions d'euros de prêt au total, grâce à l'effet de levier des contreparties bancaires. >> Contactez d'abord votre banque et ensuite Bpifrance au N° VERT 0 969 370 240 ou déposez votre demande sur le site bpifrance.fr pour être recontacté ;
- 10 M€ de garanties de prêts avec le **dispositif Pays de la Loire garantie** ;



- 15 M€ de prêts en trésorerie sans garantie avec le dispositif Pays de la Loire Redéploiement ;
- 2 M€ avec le nouveau dispositif Pays de la Loire Fonds d'urgence événements portant à 4,3 M€ le soutien financier régional global pour les associations organisatrices d'événements culturels et sportifs. En savoir plus sur ces dispositifs **ICI**.

La Région mobilisait déjà **56 millions d'euros** pour soutenir les entreprises et associations dans le cadre d'un premier plan d'urgence :

- Abondement à hauteur de **25 M€ pour le volet 2 du fonds national de solidarité mis en place par l'Etat**, les Régions et certaines grandes entreprises ;
- Création du **prêt Rebond**, prêt à taux zéro, opéré par Bpifrance et doté par la Région des Pays de la Loire de 12 M€. Destiné aux PME, le prêt Rebond leur permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro de 10 000 à 300 000€. Ce qui permet de déployer 60 millions d'euros de prêt au total, grâce à l'effet de levier des contreparties bancaires. >> Contactez d'abord votre banque et ensuite Bpifrance au N° VERT 0 969 370 240 ou déposez votre demande sur le site bpifrance.fr pour être recontacté ;
- 10 M€ de garanties de prêts avec le **dispositif Pays de la Loire garantie** ;
- 15 M€ de prêts en trésorerie sans garantie avec le dispositif Pays de la Loire Redéploiement ;
- 2 M€ avec le nouveau dispositif Pays de la Loire Fonds d'urgence événements portant à 4,3 M€ le soutien financier régional global pour les associations organisatrices d'événements culturels et sportifs. En savoir plus sur ces dispositifs **ICI**.

Pour faire face à cette situation inédite qui se prolonge, la Région, en partenariat avec la Banque des Territoires a mobilisé les départements ainsi que l'ensemble des collectivités pour créer un "Fonds Territorial Résilience" doté de 32 M€ pour le moment. Ce fonds a pour but d'aider les très petites entreprises à surmonter la crise, notamment en soutenant leur trésorerie.

> Pour bénéficier de cette aide

- **La CRESS des Pays de la Loire** met en place un dispositif de gestion de la crise du coronavirus. Pour cela, une seule adresse mail : ess-corona-virus@cress-pdl.org. La CRESS met également à disposition sur son site l'ensemble des informations et dispositifs de soutien à destination de toutes les structures de l'ESS.
- **La DIRECCTE des Pays de la Loire** met quotidiennement à jour toutes les informations utiles aux entreprises sur son site, n'hésitez pas à le consulter régulièrement.
- **Les CCI des Pays de la Loire** lancent CCI Entraide une plateforme dédiée aux entreprises qui souhaitent échanger leurs services et partager leurs besoins.

La **Métropole de Nantes** se mobilise également pour venir en aide aux entreprises dans cette crise et **Les Ecosolies** contribuent à la cellule « ESS Nantes Factory » mise en place par Nantes Métropole et ses partenaires (France Active Pays de la Loire, Ademe, Credit Municipal, Caisse d'Épargne) pour assurer une veille et **accompagner les structures** de ce dispositif.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La Région Sud-PACA a annoncé **un plan régional d'urgence et de solidarité "COVID Résistance" doté de 1,4 milliard d'euros** : 1,2 milliard d'euros seront alloués à un plan de relance par l'investissement dont 255 M€ affectés « à la relance durable ».

Pour répondre immédiatement à la crise et soutenir les entreprises du territoire, la Région Sud Paca active plusieurs leviers :

- Elle participe à hauteur de 35 M€ au Plan de solidarité national abondé par les Régions
- La Région et la Banque des Territoires s'associent pour lancer le fonds 'Covid Résistance', doté initialement de 37 M€. Sur la base d'une contribution de chacune des collectivités de la Région Sud à hauteur de 2 euros par habitant, le montant disponible était de 44 millions d'euros.

Le détail des mesures est à retrouver sur [le site de la Région](#). Pour bénéficier des mesures de soutien, c'est [ici](#).

La Région Sud-PACA, la Banque des Territoires et la Caisse d'Épargne CEPAC créé le fonds **ESS'OR** doté d'1 M€. Ce fonds est destiné à répondre aux besoins des structures de l'ESS ayant un très fort impact social et territorial, en mettant à leur disposition des prêts à taux 0, sur 12 à 18 mois et dont le montant peut aller de 10 000€ à 100 000€. Ce nouveau financement doit permettre aux entreprises à impact social de conforter leur situation financière, en leur assurant le maintien des concours financiers des banques et de les appuyer dans la recherche d'autres financements pour la relance de leur activité.

Ce fonds, qui s'inscrit dans le Plan d'urgence, de solidarité et de relance de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, est complémentaire au fonds «COVID-Résistance». Le Fonds ESS'OR est soutenu par la CRESS et opéré par **France Active**, qui assurera le conseil, l'accompagnement et le financement des bénéficiaires dans le cadre du programme Relève Solidaire.

Les entreprises qui souhaitent adresser une demande de prêt peuvent prendre contact avec France active Provence-Alpes-Côte d'Azur : 04 91 59 85 70 – accueil@franceactive-paca.org

Par ailleurs, la **Métropole de Nice Côte d'Azur** prend des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et les commerçants du territoire face à la crise du Covid-19, et prévoit un investissement en 2020 de 435M€ pour soutenir la relance économique par la commande publique.

> [Tout savoir](#)

De plus, dans le cadre du Plan de solidarité pour l'économie lancé par la **Métropole Aix-Marseille-Provence**, la Métropole mais également le département des Bouches du Rhône et l'ensemble des chambres consulaires ont créé un **Fonds territorial** qui a pour objectif de soutenir les entreprises de moins de 20 salariés possédant leur siège social sur le territoire.

Déjà doté de 40 millions d'euros, dont 35 millions apportés par le **Département des Bouches-du-Rhône**, 2,5 millions par la Métropole Aix-Marseille-Provence, et 500 000 € par la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence, ce fonds mobilisera au total 50 millions d'euros.

À l'image de la **Ville de Marseille**, qui a d'ores et déjà annoncé son intention de rejoindre le fonds à hauteur de 2 millions d'euros, d'autres communes contribueront également à ce dispositif partenarial.

> [Découvrez également les actions de la CRESS PACA pour aider les ESS pendant cette période](#)

LA RÉUNION

La **Région Réunion** va débloquer plus de **50 millions d'€** pour accompagner aux mieux les entreprises avec plusieurs niveaux d'interventions :

- La participation de la Région Réunion au **Fonds de Solidarité Nationale** : FSN
- La création d'un **Fonds de Solidarité Réunionnaise** : FSR. A l'image de celui mis en place par la Collectivité Régionale lors de la crise des gilets jaunes, ce fonds très simple et rapide à mobiliser permettra aux TPE de la Réunion de disposer d'une subvention allant de 1.000 à 2.500€ en fonction de leur tranche de chiffre d'affaires. L'ensemble du dispositif sera dématérialisé et géré directement par la Direction des Affaires Économiques à la Région. Il est cumulable avec le dispositif du Fonds de Solidarité Nationale FSN, afin de permettre aux entreprises concernées de disposer très rapidement d'une enveloppe globale comprise entre 2.500 et 4.000€.
- Le renforcement par la Région du **Fonds de Garantie à la Trésorerie de BPI France**. Ce fonds a pour vocation de garantir les opérations de renforcement de la structure financière des PME, notamment par consolidation à moyen terme des concours bancaires à court terme. Pour les projets de renforcement de la trésorerie, la garantie sera portée à 90% par BPI France pour les prêts moyens longs termes des TPE et PME, contre 70% actuellement. Par mobilisation des fonds FEDER, la Région entend apporter le complément de 10% pour garantir à 100% les concours bancaires de trésorerie.
- La création d'un **Fonds de Rebond Région** – BPI France, pour renforcer la trésorerie (hors opération de création, de transmission) des entreprises.

Le référent unique de la DIRECCTE de votre région

- Auvergne-Rhône-Alpes : ara.redressementproductif@direccte.gouv.fr 04 72 68 29 69
- Bourgogne-Franche-Comté : bfc.continue-eco@direccte.gouv.fr 03 80 76 29 38
- Bretagne : bretag.continue-eco@direccte.gouv.fr 02 99 12 21 44
- Centre Val-de-Loire : centre.continue-eco@direccte.gouv.fr 02 38 77 69 74
- Corse : corse.continue-eco@direccte.gouv.fr 04 95 23 90 14
ou marie-francoise.baldacci@direccte.gouv.fr
- Grand Est : ge.pole3E@direccte.gouv.fr 03 69 20 99 29
- Hauts-de-France : hdf.continue-eco@direccte.gouv.fr 03 28 16 46 88
- Ile-de-France : idf.continue-eco@direccte.gouv.fr 01 70 96 14 15
- Normandie : norm.continue-eco@direccte.gouv.fr 02 32 76 16 60
- Nouvelle-Aquitaine : na.gestion-crise@direccte.gouv.fr 05 56 99 96 50
- Occitanie : oc.continue-eco@direccte.gouv.fr 05 62 89 83 72
- Pays de la Loire : pays-de-la-loire@direccte.gouv.fr 02 53 46 79 69
- Provence Alpes-Côte-d'Azur : paca.continue-eco@direccte.gouv.fr 04 86 67 32 86
- Mayotte : dominique.grancher@dieccte.gouv.fr 02 69 61 93 40
- Guadeloupe : 971.gestion-crise@dieccte.gouv.fr 05 90 80 50 50
- Réunion : 974.pole3e@dieccte.gouv.fr 02 62 940 707
- Martinique : dd-972.direction@dieccte.gouv.fr 05 96 44 20 00
- Guyane : dd-973.direction@dieccte.gouv.fr 05 94 29 53 53